



Fédération Française de Carrosserie
Industrie et Services

SOLUTRANS

19 - 23 NOV 2019 LYON · EUREXPO

SALON INTERNATIONAL DES SOLUTIONS
DE TRANSPORT ROUTIER ET URBAIN

REGLEMENT DU CONCOURS



FFC- Fédération Française de Carrosserie
8 Rue Bernard Buffet – Immeuble le Cardinet - 75017 Paris



Règlement du Concours



A l'initiative de la FFC Fédération Française de Carrosserie, les I-nnovation Awards de SOLUTRANS, dans le domaine du transport de marchandises ou de personnes, ont pour objet de récompenser une innovation technique caractérisant un produit commercialisé depuis moins d'un an, ou en voie de commercialisation. Le produit présentant une innovation technique est présenté par le candidat sur son stand au salon SOLUTRANS 2019, organisé du 19 au 23 Novembre 2019 à Lyon.

La participation au concours est libre pour tout exposant. Elle suppose une acceptation sans réserve du présent règlement et des règles générales d'admission y figurant.

Les candidats restent entièrement libres de définir les éléments qu'ils acceptent de divulguer, sous leur propre responsabilité, à l'appui de leur dossier de candidature.

Le présent règlement est déposé auprès de Me Eléonore FRIANT, huissier de justice à Paris.

1) Candidatures

Art 1.1 • Les I-nnovation Awards de SOLUTRANS sont ouverts à tous les exposants français ou étrangers participant au salon SOLUTRANS 2019 en tant qu'exposants directs ou co-exposants dans le transport routier, inscrits au catalogue dans les catégories définies à l'article 1.2.

Les personnes physiques ou morales directement associées à l'organisation et au déroulement de la manifestation ou les membres du jury ne peuvent pas être candidats.

Art 1.2 • Chaque candidat ne peut déposer qu'un seul dossier et dans une seule catégorie définie par les organisateurs :

- Constructeur-carrossier sur V.I (+3,5 tonnes de PTC)
- Constructeur-carrossier sur V.U.L (-3,5 tonnes de PTC)
- Constructeur de semi-remorques et de remorques
- Equipementier de carrosserie et de véhicules

Sont exclus les exposants des catégories suivantes:

- Constructeur de véhicules industriels et de transport de personnes
- Constructeur de véhicules utilitaires légers (marchandises et personnes)
- Edition et presse spécialisée
- Equipements d'atelier, produits et consommables
- Informatique, conseils et services
- Modèles réduits
- Organismes de formation
- Organisations professionnelles et fondations
- Pneumatiques
- Réseaux de distribution



Règlement du Concours



Les I-nnovation Awards de SOLUTRANS ouvrent droit à la remise d'un trophée, à l'exclusion de tout autre lot.

Pour chaque catégorie, 3 Prix seront décernés : Or, Argent et Bronze.

En 2019, une nouvelle catégorie apparaît, sous la dénomination "Prix spécial Joseph LIBNER", dans chacune des catégories Carrossier-Constructeur et Equipementier.

Art 1.3 • Les candidats s'engagent à présenter au jury leur produit concourant sur leur stand du salon SOLUTRANS.

Art 1.4 • Les I-nnovation Awards de SOLUTRANS sont décernés tous les deux ans ; cependant, les organisateurs se réservent le droit d'en modifier la périodicité.

2) Dépôt des dossiers de candidature

Art 2.1 • Le dossier de candidature est rédigé en français et en anglais.

Art 2.2 • Les candidats doivent obligatoirement remplir le dossier d'inscription sur la plateforme électronique à l'adresse (**PF comexpo voir Amélie**), obligatoirement avec les pièces suivantes.

- Le logo de l'entreprise
- Une à trois photographies représentatives du produit
- Une vidéo de présentation du produit (30 secondes max)
- Un texte descriptif du produit et de son innovation en français et en anglais
- Un descriptif de l'entreprise

Seul le dépôt des dossiers sous format électronique sera accepté, en se connectant à la plateforme. (**PF comexpo voir Amélie**)

Les dossiers sont à renvoyer impérativement avant Vendredi 20 Septembre 2019, 17 heures, selon les conditions fixées dans l'acte de candidature.

3) Jury – Mode d'attribution

Art. 3.1 • Les I-nnovation Awards de SOLUTRANS sont décernés par un jury de responsables techniques des grandes marques de châssis-moteurs, de professionnels reconnus et de journalistes spécialisés. Sa composition et la qualité de ses membres sont définies par les organisateurs des I-nnovation Awards de SOLUTRANS.

Art. 3.2 • La présidence du jury est assurée par une personnalité désignée par les organisateurs (FFC), accompagnée d'un directeur Technique qui s'assure de la conformité des dossiers et du directeur de la Communication de la FFC.



Règlement du Concours



Art. 3.3 • Chaque membre du jury, président compris, ne dispose que d'une seule voix par catégorie.

Art. 3.4 • Après examen du dossier de candidature dans les semaines précédant le salon, une première sélection est réalisée. Les dossiers retenus sur la base des critères de qualité définis article 4 sont qualifiés de "nominés". Le jury se prononce à huis clos après visite sur le stand des candidats au salon SOLUTRANS, le premier jour du Salon.

Art. 3.5 • Les I-nnovation Awards de SOLUTRANS sont décernés, s'il y a lieu, dans chacune des catégories définies à l'article 1.2, au candidat ayant présenté l'innovation la plus convaincante.

Art. 3.6 • Les décisions du jury sont souveraines. Le président du jury est seul habilité à trancher les éventuels cas litigieux.

4) Critères de sélection

En toute hypothèse, les candidats garantissent, sous leur propre responsabilité, la conformité à la réglementation en vigueur des produits qu'ils présentent. Ils apportent toutes les justifications nécessaires.

Art. 4.1 • Pour être primée, l'innovation doit apporter une amélioration substantielle et significative, ainsi qu'un bénéfice concret pour la chaîne d'activité du transport (transporteur, chauffeur, donneur d'ordre ou client final).

Art. 4.2 • Sont pris en considération, pour **les catégories carrossiers-constructeurs et équipementiers**, les apports en termes :

- Technologique
- Environnemental
- Sécuritaire
- Qualité du dossier présenté

Le jury ne tiendra compte que des innovations réellement développées par les entreprises candidates. Seront systématiquement exclus les produits de négoce ou assimilés, à discrétion du jury.

5) Exploitation

Art. 5.1 • Les prix sont remis aux lauréats dans le cadre de la soirée SOLUTRANS organisée à Lyon, Mardi 19 Novembre 2019 à la CCI LYON METROPOLE.

Art. 5.2 • Toutes les entreprises lauréates ont la possibilité d'exploiter leur prix de la manière dont elles l'entendent. Elles doivent toutefois respecter l'intitulé exact des I-nnovation Awards de



Règlement du Concours



SOLUTRANS et leur identité graphique, en indiquer le millésime et faire référence à l'organisateur (FFC).

Art. 5.3 • Du seul fait de leur candidature au concours, les candidats donnent leur accord à l'organisateur des I-nnovation Awards de SOLUTRANS pour exploiter leur participation sous forme de publications, sous quelque forme que ce soit (conférence, présentations, animations, vidéo, etc.).

6) Dépôt et consultation du règlement

Le règlement complet du vote ainsi que ses documents d'annonce, sont déposés auprès de Me Eléonore FRIANT, Huissier de Justice à Paris. Ils peuvent être obtenus gratuitement auprès de la structure organisatrice sur simple demande auprès de la FFC.

Toute demande incomplète, erronée, envoyée à une mauvaise adresse mail ne sera pas prise en compte.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant l'obtention des prix.